

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	10 (1964)
Heft:	6
Artikel:	Groupe d'études helvétiques : colloque en présence de M. Roger Bonvin, conseiller fédéral, au cours duquel furent prononcés les deux exposés suivants : la Suisse devant le Kennedy-round et la conférence économique des N.-U.
Autor:	Keller, Paul / Bonvin, Roger / Gross, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-848952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GROUPE D'ÉTUDES HELVÉTIQUES : Colloque en présence de M. Roger BONVIN,
Conseiller fédéral, au cours duquel furent prononcés les deux exposés suivants :

La Suisse devant le Kennedy-round et la Conférence économique des N.-U.

Avec sa participation au Kennedy-round — qui a pour objectif d'abaisser de 50 % sur une base multilatérale les tarifs douaniers entre l'Europe des Six et les Etats-Unis — la Suisse est entrée de plain-pied dans le domaine de la politique mondiale...

**EXTRAIT D'UNE INTRODUCTION
DE DISCUSSION**

C'est dans une dure négociation pratiquement permanente que nous sommes engagés et que nous avons à justifier notre **politique**, c'est-à-dire ce que **nous voulons**, ce qui est **essentiel** à notre vie, ce que représentent **notre travail** et notre **patri-moine spirituel et matériel**. D'abord la politique européenne, puis le Kennedy-round et, enfin, la grande angoisse du sous-développement, nous ont conduits de la coopération technique et juridique vers la nécessité de grandes options politiques. Je pense que, lorsqu'on est le pays qui accuse le **taux d'invention** le plus élevé du monde, dont le **commerce extérieur** atteint l'un des pourcentages les plus élevés du produit national, dont la balance commerciale est active à l'égard de la plupart des pays sous-développés, eh bien, lorsqu'on est ce pays-là, il n'est plus guère possible d'échapper à des **options politiques** dans notre monde en mutation.

Le Kennedy-round et la Conférence des N.U. sur le commerce et le développement ont fourni à notre gouvernement l'occasion d'affirmer ces options. Je ne voudrais pas les énumérer point par point. Mais je crois qu'on peut y voir l'expression d'une volonté d'ouverture sur le monde et ses problèmes qui ne peut que **réjouir** les citoyens résidant à l'étranger que nous sommes. C'est

l'impression que je retire des déclarations de **M. Schaffner**, du 25 mars. L'essentiel de son témoignage, comme de celui de **M. von Moos** qui l'avait précédé, est l'affirmation de la **disponibilité** de la Suisse pour tous les problèmes qui secouent le tiers monde ; elle est disposée à stabiliser les cours des matières premières à un niveau rémunérateur ; elle est disposée à favoriser l'importation de produits manufacturés provenant des pays sous-développés et à leur ouvrir notre marché, à aider à la diversification de leurs économies et à soutenir les efforts éducatifs et professionnels qui, finalement, permettront seuls aux déshérités d'aujourd'hui de **travailler, de créer, donc de vivre en hommes**.

Ouverture sur le monde..., on la retrouve à propos du Kennedy-round. Dans ce domaine, pourtant, les options de la politique suisse me semblent nettement plus tranchées et plus affirmées que dans le domaine du sous-développement. S'il est rare d'entendre nos ministres éléver la voix dans des réunions internationales, ceux qui assistaient à la conférence du G.A.T.T. du 4 mai dernier avaient l'occasion de voir un conseiller fédéral se fâcher. Le plan des disparités élaboré par le Marché commun fut qualifié de « paradoxal » et d'« absurde » dans ses effets par M. Schaffner. L'orateur parlait des « lourds nuages d'orage » qui « se sont amoncelés d'où pourraient jaillir un éclair dévastateur » pour la Suisse.

Un grand journal parisien a qualifié ce discours d'« attaque violente » (« Le Monde »), un autre a rangé l'intervention de M. Schaffner dans ce qu'il estimait être un assaut de la cavalerie légère que les Américains, pour économiser leur propre force de frappe, auraient fait

exécuter par leurs amis libré-échangistes (« France-Soir »). Quant aux réactions des personnalités officielles on sait que M. Jean Rey, Commissaire du Marché commun, a dit à M. Schaffner qu'il aurait atténué sa déclaration élogieuse au sujet de la Suisse s'il avait su que le délégué de celle-ci s'apprêtait à une si violente critique des positions du Marché commun. Certains « Eurocrates » de Bruxelles se sont même demandé si, après le discours de notre Conseiller fédéral, il était toujours opportun de poursuivre les consultations bilatérales avec notre gouvernement.

Nous pouvons dire que les propos de M. Schaffner étaient, en effet, d'une violence inaccoutumée. Pourquoi ? A cause de la **doctrine des « disparités »** mise au point par le Conseil du Marché commun le 23 décembre dernier. D'après cette doctrine, le Marché commun baissera son Tarif extérieur commun de moins de 50 % sur tous les produits industriels dont le tarif douanier américain est au moins supérieur au double du tarif de la C.E.E., et à condition que l'écart soit d'au moins 10 points de pourcentage. A première vue cette doctrine paraît logique puisqu'elle a pour but d'aplanir les disparités entre le tarif américain et celui des Six. Au demeurant elle est conforme au principe du G.A.T.T. selon lequel la « consolidation » d'un tarif bas est l'équivalent de l'abaissement d'un tarif élevé. Mais à partir du moment où le Kennedy-round doit aboutir à un abaissement **linéaire** des tarifs douaniers, un tel mécanisme de traitement différentiel est illogique. D'autre part, il a pour effet d'exclure du bénéfice d'un abaissement de moitié des droits de douane une importante liste de produits dont la Suisse — et non les U.S.A. — est le principal fournisseur du Marché

commun. C'est le cas des médicaments, des colorants, des parfums, des tissus de soie, des machines textiles, etc., en tout pour les deux tiers des produits dont la Suisse est le principal fournisseur du Marché commun.

On a pu dire que la Suisse et les autres pays de l'A.E.L.E. avaient calqué leur politique sur celle des Etats-Unis et faisaient ainsi preuve de bien peu d'esprit européen. En réalité on pourrait retourner ce reproche contre le Marché commun. Car s'il est bien vrai que les Suisses soutiennent le point de vue américain en préconisant un abaissement tarifaire aussi large que possible avec un minimum d'exceptions — la Suisse est d'ailleurs le seul pays à ne faire valoir aucune exception ni aucune disparité — il n'en est pas moins vrai que **plus** les thèses du Marché commun obtiendront gain de cause devant le G.A.T.T. contre les thèses américaines, plus l'exportation **suisse** en subira des préjudices.

Entre les deux conférences économiques de Genève notre pays semble avoir fait un choix en faveur de celle du G.A.T.T. Il serait peut-être plus juste de dire qu'il n'avait pas le choix. En effet, ce qui se passe au G.A.T.T. touche nos intérêts d'une manière infiniment plus immédiate que ce qui se passe à la Conférence des Nations Unies où sont engagés nos intérêts à long terme. Mais, dans les deux cas, la base de notre **pensée politique** semble être constituée par la recherche d'ouverture sur le monde et par l'affirmation de notre disponibilité pour les problèmes qui sollicitent les pays riches dont nous sommes. Ce n'est pas là, je pense, une pensée politique authentique et il est probable que notre action en faveur du Tiers monde soit insuffisante tant sur le plan spirituel que sur le plan matériel. Il nous appartiendra peut-être un jour, en tant que citoyens ou en tant que groupe d'étude, de contribuer à l'inspiration d'une politique suisse dont la première expression vient de nous être fournie à Genève. Car à l'étranger, où nous sommes, notre vocation est d'observer le monde et de réfléchir au destin que notre pays est appelé à y subir ou au rôle qu'il sera en devoir ou en mesure d'y jouer.

Paul KELLER.

Exposé de M. François GROSS

Quand la presse française présentait, à ses lecteurs, en janvier de cette année, notre plan contre l'inflation, elle le fit dans plus d'un cas d'une manière qui curait pu incliner certains à croire que Berne s'était inspirée du plan de stabilisation français de décembre 1963. Il est bon nombre d'entre nous qui eurent à répondre aux questions parfois inquiètes, souvent malicieuses et toujours intéressées d'amis français. Avions-nous renoncé à notre secret bancaire ? Foulions-nous au pied les principes économiques sur lesquels nous avions assis notre expansion. Il était effarant pour un Français qu'un pays pût songer à restreindre son programme de construction. Ceux qui considèrent ici notre régime économique comme naguère les républiques fraîches émouluées, regardaient les dernières monarchies, nous ont cru touchés par la grâce de la planification et s'en réjouissaient. A ces curieux nous avons répondu dans la mesure de nos connaissances économiques. Il n'a pas été au-dessus de nos forces de montrer les différences de nos inflations respectives. Le Conseil fédéral, disions-nous, a pris trois arrêtés fixant dans des textes légaux des mesures recommandées, d'ailleurs avec un bonheur inégal, depuis quelques mois à leurs adhérents par des organisations professionnelles et économiques. Ces arrêtés agissent d'une part sur l'offre, ce sont les mesures limitatives de main-d'œuvre étrangère, et d'autre part sur la demande, ce sont les mesures restrictives en matière de crédit et de construction. Ces arrêtés, ajoutions-nous, sont temporaires, destinés à disparaître dès que le coup de frein indispensable aura été donné à un moteur emballé. Etions-nous totalement convaincus de ce que nous avions ? Ce temporaire n'avait-il pas l'avant-goût du durable ? M. Hummler, Délégué du Conseil fédéral aux Possibilités de travail, a donné à Genève le 1^{er} mars une exégèse de ces arrêtés d'où il ressort qu'ils ne seraient que le volet

négatif d'un dyptique, dont le volet positif seraient, je cite le **Journal de Genève** : « un programme additionnel, composé de mesures positives dont l'application se fera à long terme et avec la collaboration de l'économie privée. » Est-ce le bout de l'oreille d'une planification suisse ? Nous nous sommes demandés, scms malice, si les arrêtés de janvier ne mèneraient pas le Conseil fédéral sur des chemins nouveaux où il ne pensait pas s'engager. Nest-ce pas un industriel suisse, et non des moins qui, répondant au questionnaire d'un quotidien romand, rappelait que les dispositifs de l'économie de guerre ont survécu longtemps à la fin du conflit et à ses conséquences sur les marchés commerciaux et financiers ? N'est-ce pas le même qui, citant Bertrand de Jouvenel, affirmait que le pouvoir n'abandonne jamais le terrain occupé sous la pression de circonstances exceptionnelles ? C'est une question, et vous devinez l'intérêt qu'elle suscite chez des Suisses vivant en France, au contact permanent d'une économie d'un type original. C'est aussi le fait de vivre en France, sous la loi de la semaine de 40 heures, qui nous fait suivre avec une attention particulière les conséquences sociales des arrêtés pris contre la « surchauffe ». Des voix en effet s'élèvent de plus en plus nombreuses dans les milieux patronaux et bancaires suisses qui réclament du Conseil fédéral un allongement de la durée du travail présenté comme un remède à l'afflux de la main-d'œuvre étrangère. Seront-elles écoutées ? C'est une autre question. Il n'est pas le lieu ici d'en discuter longuement ce soir. Il s'agit d'ouvrir un débat que nous poursuivrons dans d'ultérieures réunions. Nous sommes convaincus qu'il n'aura pas de meilleures bases que celles que vous avez bien voulu donner ce soir à nos travaux en les honorant de votre présence et en les enrichissant de votre participation.

F. G.